



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis n° 75

Etat des lieux de la formation
professionnelle 2005-2006 :

Enseignements et perspectives

Avis adopté par la CCFEE le 18 mars 2008

Préambule

L'Etat des lieux des dispositifs francophones de formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale, qui vient de paraître¹, porte sur les formations réalisées en 2005-2006 par les cinq opérateurs suivants : l'Enseignement de promotion sociale, Bruxelles Formation, l'Espace Formation PME (EFPME), les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), ainsi que les Centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA).

Le présent Avis se structure en deux parties:

- **I. Principaux enseignements**
- **II. Perspectives de travail et d'action**

La première partie vise à tirer les enseignements de l'actualisation 2005-2006 de l'Etat des lieux, en se basant uniquement sur les conclusions nuancées rédigées par les experts² qui ont accompagné l'étude. L'Etat des lieux en est actuellement à sa troisième édition. Et l'un des intérêts de l'exercice réside dans la comparaison des données récoltées avec les « photographies » précédentes. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'Avis 75, tout en formulant prudemment ses analyses en termes de tendances, comme y invitent les considérations méthodologiques qui jalonnent l'étude³. Une seconde partie développe ensuite les différentes questions que soulève cette actualisation, ainsi que les futures pistes de travail et d'action que les membres de la CCFEE en retirent. D'autres sources que l'Etat des lieux sont alors sollicitées pour étayer les perspectives tracées.

Les structures des deux parties se répondent donc partiellement, puisqu'une série de thèmes communs (comme le genre, l'âge, etc.) sont traités dans la partie I sous l'angle des enseignements à tirer, et sont à nouveau abordés dans la partie II en fonction des perspectives à tracer.

Notons enfin que la CCFEE poursuit ses débats sur les propositions méthodologiques visant à rendre cet Etat des lieux plus récurrent.

Partie I. Principaux enseignements

I. 1. Une hausse globale et contrastée du volume de personnes formées

On notera tout d'abord une évolution positive sur le plan quantitatif : **une croissance globale du nombre de personnes touchées par l'ensemble des dispositifs de formation**. Cette croissance vaut pour tous les opérateurs sauf l'EFPME. Ce dernier connaît en effet, sur la période qui court entre les deux derniers Etats des lieux, une baisse de 33% du nombre d'apprentis que ne compense pas la hausse parallèle du nombre d'auditeurs en formation de chef d'entreprise.

¹ Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 2005-2006, CCFEE, Bruxelles, décembre 2007.

² Claire de Brier (ICHEC) et Valter Cortese (ULB).

³ Ces analyses en termes de tendances intègrent l'Enseignement de promotion sociale qui, rappelons-le, n'a pu être traité de la même manière que les autres opérateurs, vu les limites de l'étude (la méthodologie suivie, le type de données disponibles et les délais fort courts de réalisation).

Pour les experts qui ont rédigé les conclusions de l'Etat des lieux, ces évolutions à la hausse traduisent le fait « *qu'un nombre sans cesse croissant d'adultes s'inscrit dans **une double démarche*** » :

- « **La première concerne une dynamique de formation tout au long de la vie et implique davantage les travailleurs et les personnes possédant un niveau d'études plus élevé.**
- **La seconde s'inscrit dans l'installation de l'état social actif et le développement des politiques régionales pour les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés.** »

« *Bien que, comme le rappellent ces experts, l'on ne puisse parler de modifications fondamentales dans les caractéristiques des publics inscrits dans les différents centres* », l'Etat des lieux montre aussi que **ces évolutions à la hausse du nombre de personnes en formation ne sont pas uniformes : elles se différencient en fonction du statut, de l'âge, du niveau de diplôme à l'entrée, de l'origine et du genre.** Ces augmentations contrastées de la population en formation sont à relier aux finalités de chaque opérateur en fonction desquelles il cible ses publics.

I. 2. Un plus grand nombre de demandeurs d'emploi

Parmi les facteurs qui étayaient la thèse d'un développement d'une culture de la formation continue, les chercheurs pointent « *le fait qu'une partie non négligeable de l'augmentation globale du nombre de stagiaires est due à l'accès de travailleurs et de personnes plus âgées* » aux formations dispensées. Cependant, en termes de statut des personnes, les chercheurs mettent en même temps en exergue **une « augmentation marquée » du nombre, et également de la proportion, des demandeurs d'emploi** par rapport à l'Etat des lieux de 1999-2000. Cette évolution significative se constate chez Bruxelles Formation (où la proportion de demandeurs d'emploi atteint 90%), dans les OISP (où 100% des stagiaires sont désormais demandeurs d'emploi⁴), ainsi que dans les écoles de Promotion sociale analysées dans l'étude.

I. 3. Un « vieillissement » de la population en formation

Pour les opérateurs s'adressant aux adultes (hors CEFA et apprentissage EFPME donc), l'Etat des lieux dégage **une « tendance très nette » à « ce qu'on pourrait appeler un vieillissement de la population, la part des personnes ayant plus de 25 ans et même plus de 45 ans connaissant une augmentation marquée presque partout** ». C'est le cas dans les OISP, comme dans les formations de chef d'entreprise de l'EFPME, mais également dans l'Enseignement de promotion sociale. La situation de Bruxelles Formation est par contre plus nuancée, puisque c'est en réalité la seule tranche d'âge des plus de 45 ans qui y connaît une hausse, tandis que celle des 25 – 44 ans y baisse en parts relatives tout en augmentant significativement en chiffres absolus (hors Pôle entreprises du moins).

La tranche d'âge des 18-25 ans présente, quant à elle, une tendance à la baisse, tant en termes relatifs qu'absolus. Cette moindre représentation se marque dans l'enseignement de promotion sociale, l'EFPME (auditeurs chefs d'entreprises comme apprentis) et les OISP. Dans les CEFA, cette catégorie baisse légèrement et seulement en termes relatifs. Là aussi, Bruxelles Formation (hors Pôle entreprises) connaît une évolution bien distincte et même inverse à celle des autres opérateurs : si la proportion des stagiaires de 18 à 25 ans y reste quasiment identique, leur nombre y a connu une progression importante.

⁴ La réalité rejoint dès lors totalement les termes du prescrit décretaal qui prévoit que les actions d'ISP sont destinées aux demandeurs d'emploi.

I. 4. Des niveaux d'études de départ contrastés

Pour ce qui est des niveaux d'études à l'entrée dans les dispositifs de formation, les conclusions de l'Etat des lieux ont plus de mal à tracer des tendances globales bien établies. En ce qui concerne l'apprentissage, les experts soulignent malgré tout clairement que « *les difficultés vont croissant* », puisque la part des détenteurs de diplômes du niveau secondaire inférieur (et supérieur) diminue fortement au profit des jeunes n'ayant qu'un diplôme du primaire (Certificat d'études de base – CEB) ou sans diplôme. Les niveaux d'études des auditeurs en formation de chef d'entreprise connaissent également une « *tendance à la baisse* » : elle se traduit ici par une augmentation des personnes disposant uniquement du diplôme du secondaire inférieur. Dans les CEFA, la situation ne s'améliore pas, puisque la toute grande majorité des jeunes (81%) dispose au maximum du CEB et que cette catégorie est en légère hausse.

Les évolutions sont contrastées ici aussi puisque les chercheurs soulignent, par ailleurs, le fait que, par rapport à 1999-2000, les stagiaires de Bruxelles Formation présentent « *un niveau d'études beaucoup plus élevé (surtout au Centre de perfectionnement en informatique et gestion)* ». Par contre dans les OISP, il est difficile d'objectiver de manière rigoureuse des évolutions nettes sur ce plan, la catégorie « autres ou indéterminé » ayant explosé.

I. 5. Les personnes venues de pays hors Union Européenne

Cette hausse du nombre de stagiaires OISP pour lesquels le niveau de formation à l'entrée n'est pas identifié correspond à **une augmentation des personnes issues de pays hors Union européenne (UE), et plus particulièrement de primo-arrivants**. Le fait que l'on ne connaisse pas leur niveau réel de formation ne signifie pas qu'il est nécessairement faible : ces personnes sont versées dans cette catégorie « autres ou indéterminés » en l'absence d'équivalences de diplômes strictement définies. « *Sans avoir de données exhaustives à ce propos, on peut penser que l'on retrouve également ce type de profil parmi les étudiants de promotion sociale, notamment dans les cours de français langue étrangère dont les rangs ne font que grossir* », ajoutent les chercheurs.

I. 6. Et le genre ?

Globalement, la féminisation des dispositifs de formation professionnelle francophones en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) se renforce de manière significative. Cette tendance est cependant plus particulièrement marquée à Bruxelles Formation et dans les CEFA. La proportion de femmes baisse légèrement dans les formations chef d'entreprise de l'EFPME et dans les OISP alors que leur nombre progresse en termes absolus dans les deux cas. Enfin, le nombre de femmes est en croissance dans la plupart des établissements de promotion sociale étudiés.

I. 7. Les domaines de formation

L'analyse de la palette de formations fréquentées en RBC débouche dans l'Etat des lieux sur **un constat de stabilité**. « Langues », « Commerce et administration » et « Informatique » sont toujours les domaines de formation massivement les plus suivis.

Cette stabilité ne constitue pas une sclérose en matière d'évolution des contenus de formation et des pédagogies. Cependant, l'Etat des lieux mentionne les difficultés des opérateurs à développer de nouvelles formations répondant à des besoins émergents pour des volumes restreints de stagiaires.

Partie II. Perspectives de travail et d'action

II. 1. Continuer à augmenter le volume de formation

Différentes données indiquent que l'augmentation du nombre de personnes en formation observée entre 1999-2000 et 2005-2006 s'est confirmée depuis lors.

Notons tout d'abord que cet Etat des lieux n'a pu mesurer que les premiers effets des investissements consentis par la COCOF afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires et la qualité des actions de formation professionnelle. Selon les chiffres disponibles⁵, le nombre de demandeurs d'emploi en formation a continué à croître entre 2005 et 2007. Les données actualisées de Bruxelles Formation et des OISP indiquent également une poursuite de la progression depuis 2005. Les jeunes des CEFA connaissent aussi une hausse, mais modeste⁶.

Enfin, l'EFPME, seul opérateur pour lequel le nombre de personnes formées a baissé sur la période 2000 à 2005, a vu ses statistiques se redresser ces deux dernières années pour dépasser légèrement, en 2007, le nombre global de personnes en formation en 2000. En novembre 2007, 4931 auditeurs (candidats chef d'entreprise) et 1754 apprentis étaient inscrits à l'EFPME. Comme on le voit, c'est bien le nombre de personnes qui se destinent à devenir chefs d'entreprises qui poursuit sa forte croissance, tandis que l'apprentissage, même s'il se redresse, est encore loin d'atteindre les chiffres de 2000. L'analyse de ces évolutions mériterait d'être approfondie⁷.

La tendance à la hausse des volumes de personnes concernées doit se poursuivre afin de rencontrer les objectifs fixés (notamment au niveau européen⁸), ainsi que l'ensemble des besoins bruxellois en matière de formation. La poursuite de cette augmentation doit donc être financée en conséquence⁹.

II. 2. Valoriser la nécessaire diversité d'opérateurs

La diversité des opérateurs de formation est à préserver et à valoriser afin de couvrir l'ensemble des réalités bruxelloises et donc des besoins spécifiques et diversifiés des publics. Cette diversité permet en effet de rencontrer à la fois les besoins de formation professionnelle des personnes qui sont déjà qualifiées, comme de

⁵ *Bilan 2004-2007 en matière de politique de Formation professionnelle*, Cabinet de la Ministre Françoise Dupuis, Membre du collège de la COCOF chargée de la formation professionnelle, téléchargeable sur : http://www.francoisedupuis.be/code/fr/cocof_form.asp# >

⁶ 1087 jeunes sont désormais inscrits en CEFA. Voir les données publiées dans *l'Enquête CEFA 2007* du Centre de coordination et de gestion des programmes européens du Ministère de la Communauté française.

⁷ L'Etat des lieux avance comme explication partielle de la chute du nombre d'apprentis la création des classes préparatoires liées à la formation chef d'entreprises. Celles-ci draineraient un public de 18-25 ans qui auparavant s'inscrivaient en apprentissage. L'étude formule également l'hypothèse d'effets de vases communicants de l'EFPME vers les CEFA dans un secteur comme la construction. Mais aucun des deux éléments ne suffit à expliquer cette chute de 33%. D'autres hypothèses explicatives mériteraient d'être investiguées. Quels sont les phénomènes conjoncturels et structurels qui ont pu jouer ? L'impact des transformations institutionnelles et des réorganisations internes qu'a connues l'opérateur ? Les changements de politique d'une législature à l'autre ? Un moindre attrait des jeunes pour la pédagogie et les métiers des « classes moyennes » ? Un affaiblissement de la capacité d'accueil formatif des patrons ? L'amélioration des statistiques ?...

⁸ Le niveau de référence européen de 12,5% de taux de participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie est loin d'être atteint en Belgique et en Europe. Voir *L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation. Projet de rapport d'étape conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en oeuvre du programme de travail « Éducation et formation 2010 »*, Bruxelles, 31 janvier 2008.

⁹ Il faudra à ce propos être attentif à l'impact de la suppression de certains financements européens puisque « les précédentes initiatives communautaires URBAN II, EQUAL et Interreg III ainsi que des actions innovantes associées aux fonds structurels ont soit été remodelées et reprises sous l'objectif Coopération, soit été supprimées en 2007-2013 » (voir C. Geleyn, *Emploi, Formation et Cohésion sociale : l'intervention des Fonds structurels européens en Région de Bruxelles-Capitale pour 2007-2013*, CCFFEE, octobre 2007).

celles qui le sont peu ; les besoins des travailleurs comme ceux des demandeurs d'emploi.

Les constats de dualisation de la population bruxelloise qui sont parallèlement posés sur les plans de la formation initiale¹⁰ et du marché du travail¹¹ viennent confirmer cette nécessité de rencontrer, dans le même temps, des besoins fort différents. Tout en privilégiant les publics infra-qualifiés et/ou sans emploi, la RBC doit en effet prendre également en compte la situation des secteurs professionnels, et plus particulièrement de leurs travailleurs qui pourraient voir leur position sur le marché du travail fragilisée s'ils ne bénéficiaient pas également d'une offre solide de formation continuée.

Au vu de la « double démarche » analysée par les chercheurs, il semble que les dispositifs de formation s'inscrivent bien dans cette nécessité. Mais il s'agit à présent de déterminer plus précisément les ressources formatives dont différents publics-cibles doivent spécifiquement bénéficier.

II.3. Rencontrer la question des 18-25 ans

La tendance globale à la baisse, tant en termes relatifs qu'absolus, dans la tranche d'âge 18 à 25 ans est interpellante dans un contexte de croissance de l'ensemble du volume de personnes en formation, centrée sur les personnes plus âgées¹². Même si la classe d'âge 18-25 ans continue à représenter environ 30% des personnes en formation, elle comptait pour plus de 37% en 2000. Comment l'expliquer ? Dans quels autres dispositifs se retrouvent, ou non, les jeunes de cette tranche d'âge ? **Cette tendance à la baisse demande effectivement à être objectivée**, en prenant en compte, pour la même tranche d'âge, une série de données issues d'autres secteurs que celui de la formation. Il s'agit notamment d'interroger les inscriptions dans l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que la proportion de jeunes ayant terminé leur année.

Mais différents indicateurs nous semblent d'ores et déjà confirmer la priorité à donner à la qualification des jeunes, déjà mise en avant par la CCFEE¹³. Tout d'abord, le « taux d'abandon scolaire précoce »¹⁴, en diminution de 1999 à 2004, est en effet reparti à la hausse entre 2004 et 2006 pour passer de 18,1% à 19,3% (augmentation entièrement due aux jeunes hommes). Or ce taux est déjà plus élevé en Région bruxelloise qu'en Flandre et en Wallonie¹⁵. Ensuite, il faut également noter que l'enquête socio-économique 2001 fait état d'une moindre participation à la formation professionnelle des personnes résidentes en RBC dans les tranches d'âge 20-24 ans et 25-29 ans, par rapport aux deux autres Régions¹⁶. Enfin, on peut également se référer à la structure du chômage, qui peut être rapprochée de la structure des profils des personnes en formation, compte tenu de la spécificité des opérateurs. Les données produites par ACTIRIS montrent à cet égard qu'entre 2000 et 2005, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi inoccupés de 18 à 25 ans a progressé de 14.074 à 16.827 unités. Leur

¹⁰ La Région bruxelloise compte en effet à la fois et le plus haut taux de personnes diplômées du supérieur et le taux le plus élevé de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement, deux populations qui se distribuent de manière clivée entre les communes bruxelloises. Voir Valter Cortese, Mejed Hamzaoui, Ann Valkeneers et Mathieu Veinstein, *Scolarisation et niveau d'instruction*, SPF Economie, décembre 2007.

¹¹ *Evolution du marché du travail bruxellois : entre dynamisme et dualité*, Observatoire bruxellois du marché de l'emploi et des qualifications, novembre 2003.

¹² Cette évolution en termes de tranches d'âge ne concerne pas Bruxelles Formation et n'est pas uniforme : elle doit être pondérée opérateur par opérateur, en fonction des différents publics que chacun touche et des volumes d'heure qui leur sont consacrés.

¹³ Comme l'ont souligné, dans la foulée des séminaires C2E, l'Avis 66 - *La formation, un défi à relever en région bruxelloise*, ainsi que le Colloque des Dix ans de la CCFEE.

¹⁴ Le taux de personnes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme de fin de secondaire et qui ne se trouvent pas en formation. Cet indicateur européen est construit sur la base des Enquêtes force du travail.

¹⁵ Et les objectifs européens demandent de limiter ces abandons scolaires précoces à 10%, dès 2010

¹⁶ Voir Valter Cortese, Mejed Hamzaoui, Ann Valkeneers et Mathieu Veinstein, *op. cit.*, p.76.

proportion a toutefois diminué de 20 à 18%, les 45 ans et plus progressant de 17 à 20%.

II.4. Elever le niveau de formation initiale

Tout en tenant compte des nuances des conclusions de l'Etat des lieux¹⁷, **il semble donc que se dégage une tendance à la dégradation des niveaux de formation de départ à l'EFPME et dans les CEFA, c'est-à-dire pour des opérateurs s'adressant aux publics les plus jeunes**¹⁸. On peut d'ores et déjà interroger cette tendance même si elle doit encore être étayée plus finement.

L'acquisition des compétences de base doit être assurée de manière plus volontariste et le plus en amont possible chez les moins de 25 ans. Cette nécessité passe notamment par des dispositifs scolaires permettant de mieux prendre en compte la diversité des publics bruxellois, ainsi que par des partenariats entre l'enseignement et d'autres acteurs. La formation professionnelle ne peut en effet que pâtir de l'absence de prise en charge des difficultés antérieures rencontrées dans la formation initiale de ses publics. L'augmentation de la population bruxelloise via notamment son rajeunissement et la relance des apports migratoires¹⁹ ne rend cette nécessité que plus aiguë.

Par ailleurs, ne doit-on pas également questionner la référence « pivot », communément admise pour départager les niveaux de qualification faibles et élevés, que constitue désormais le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ? A quelles possibilités ce diplôme donne-t-il réellement accès, au vu notamment de la progression générale du niveau de formation initiale, ainsi que des exigences élevées du marché du travail bruxellois et de la surqualification à l'embauche ? Le CESS correspond par exemple au minimum attendu chez une partie des opérateurs pour simplement entrer en formation qualifiante. C'est sur la base d'une réflexion plus approfondie sur cette référence « pivot » que devraient être mis en perspective tant la tendance à l'affaiblissement du niveau d'études des jeunes entrant à l'EFPME et dans les CEFA que l'élévation de ce niveau pour les stagiaires de Bruxelles Formation.

II. 5. Continuer à développer une offre complémentaire à la qualification professionnelle

De manière générale, l'Etat des lieux démontre la nécessité de continuer à prendre en compte le volume des demandes qui visent non pas l'apprentissage d'un métier, mais des compétences, comme la maîtrise des langues, qui sont indispensables à la qualification et à l'accès au marché du travail. Dans ce cadre, on constate que les formations en langues sont celles qui drainent les plus grands nombres de personnes et que ces volumes ont encore progressé, via notamment la mise sur pied du Centre langues de Bruxelles Formation. **Mais de nouveaux développements de l'offre d'apprentissage des langues parlées en RBC sont nécessaires**, particulièrement dans les CEFA et à l'EFPME. De même, **les besoins de formation de base, d'alphabétisation ou d'orientation doivent pouvoir continuer à être mieux rencontrés**, afin de soutenir et de compléter les actions de formation professionnelle proprement dites.

Il conviendrait également de **mieux analyser les problèmes que posent l'accueil des jeunes infra-qualifiés qui se trouvent en grande difficulté sociale**. Les

¹⁷ Il n'est donc pas tenu compte ici des OISP pour lesquels la catégorie « autres ou indéterminé » explose.

¹⁸ Rappelons, pour ce qui concerne l'EFPME, que l'apprentissage s'adresse au moins de 25 ans et que les formations chef d'entreprise drainent plus de 60% de moins de 25 ans.

¹⁹ Voir Ch Vandermortten, *Evolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles*, CCFFEE, février 2008. Depuis la fin des années 1990, le nombre d'habitants en RBC a en effet augmenté suite aux effets conjugués de la relance des apports migratoires et de l'élévation du nombre de naissances

professionnels des OISP²⁰ et des CEFA, qui voient de nombreux parcours se solder par des abandons, témoignent particulièrement de ces difficultés. Les besoins de ces jeunes dépassent largement les questions d’alphabétisation, d’acquisition de compétences de base, de détermination, d’orientation, de préformation ou de formation professionnelle. Sont régulièrement citées des dimensions relatives à l’attitude et au savoir-être qui demandent une gestion particulière pour lesquelles les professionnels du secteur devraient bénéficier de soutiens externes et de formations spécifiques. De manière plus générale, le phénomène d’abandon en début ou en cours de formation demande à être objectivé.

II.6. Mieux répondre aux besoins des « primo-arrivants »

L’ensemble de ces enjeux (niveaux d’études, maîtrise des langues parlées en RBC...) sont de plus à rencontrer dans le contexte spécifique d’une Région qui se caractérise par la forte présence – en augmentation – de populations issues de l’immigration. Celles-ci n’ont pas nécessairement été scolarisées en Belgique et arrivent sur le marché du travail à différents moments de leurs parcours de vie. Certains n’ont suivi aucune formation, mais d’autres possèdent par contre un diplôme du supérieur et/ou une expérience professionnelle importante. En tout état de cause, **il y a à rencontrer les besoins de ces publics en formation « français langue étrangère ».**

La production de données en Région de Bruxelles-Capitale doit également mieux intégrer sa réalité socio-démographique. Il s’agit particulièrement de prendre en compte les qualifications acquises dans d’autres pays plutôt que de les verser dans la catégorie « autres ou indéterminé ». De plus, comme le précisent les chercheurs, on ne peut tirer d’enseignement significatif de l’augmentation de la part des personnes de nationalité belge (constaté chez tous les opérateurs sauf dans les OISP), puisque « *la nationalité n’est plus révélatrice des différences existantes* » en termes d’origine des personnes en formation. Comment mieux cerner ces différences afin de rencontrer les difficultés d’insertion de ces populations, dont celle de discrimination à l’embauche à niveau de formation égal²¹ ?

II.7. Poursuivre la lutte contre les discriminations de genre

A l’appui de la tendance à la féminisation des dispositifs de formation, il est à noter que le taux de jeunes femmes touchées par « l’abandon scolaire précoce » (voir supra) rejoint à présent la moyenne des autres Régions, alors qu’il était encore supérieur à celui des jeunes hommes fin des années 1990. Il s’agissait là d’une configuration unique, dont une des hypothèses explicatives pouvait tenir à la position particulière des jeunes femmes issues de l’immigration. Faut-il voir dans cette évolution une amélioration de la position de ces dernières en matière de prolongation des études et de participation à la formation professionnelle ?

Toujours est-il qu’en RBC, les jeunes femmes sont désormais mieux formées que les jeunes hommes²². Mais l’on sait par ailleurs que les discriminations de genre portent essentiellement sur l’accès à l’emploi et sur la qualité de celui-ci : les efforts de formation tant initiale que continuée des femmes se traduisent moins, comparativement aux hommes, en positions correspondantes sur le marché du travail. C’est particulièrement le cas des jeunes femmes à Bruxelles, alors qu’en moyenne la discrimination de genre est, tous âges confondus, un peu moins forte à Bruxelles qu’en

²⁰ *Agir avec et pour un public peu qualifié : le choix pédagogique des OISP*, 12^e journée d’étude de la FeBISP, 16 octobre 2007.

²¹ La législation européenne évolue sur ce plan puisque par exemple depuis janvier 2008, une nouvelle directive européenne (JO 31/7/07) vise à recenser systématiquement les demandes d’asile en attente dans tous les Etats membres.

²² Comme le confirme Christian Vandermotten, *op. cit.*

Flandre et en Wallonie²³. L'ensemble de ces phénomènes mériteraient des études plus approfondies, dans la foulée de celles de l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications²⁴. Mais toujours est-il que **les politiques et actions en la matière doivent être amplifiées par la mise en œuvre des recommandations en matière de lutte contre les inégalités de genre formulées par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale²⁵, ainsi que par l'Avis 64 de la CCFEE sur L'emploi et la formation des femmes à Bruxelles.**

II. 8. Mieux cerner les publics

En matière de connaissance des publics, **l'Etat des lieux devrait être prolongé dans deux directions complémentaires :**

- par **des études longitudinales** suivant les parcours des personnes après leur formation auprès d'un opérateur²⁶, afin de mieux cerner des enjeux tels que l'impact des formations en termes d'insertion ou la mobilité inter-opérateurs ;
- par **des analyses plus qualitatives** des contenus et des processus de formation, ainsi que des motivations des publics. A quelles motivations correspondent les deux démarches dont parlent les chercheurs ? Les politiques d'activation n'entraînent-elles pas un risque de formation par « obligation formelle » ? Quand l'entrée en formation procède-t-elle ou non d'une volonté « propre » et « spontanée » de la personne ? Avec quel impact ?

II.9. Compléter l'analyse de l'offre

En complément de la lecture « verticale » des trois Etats des lieux (« tel type d'opérateur réalise telles formations dans tels domaines »), l'offre de formation devrait faire l'objet d'une lecture sectorielle « horizontale » (« tel domaine de formation est présent dans l'offre de tels opérateurs et draine tel nombre de personnes »). Tout en continuant à distinguer les approches spécifiques des différents opérateurs (en termes d'objectifs, de publics-cibles, de pédagogie, d'organisation, etc.), une telle lecture permettrait de **dessiner une vue globale des formations proposées et suivies dans chaque domaine**. Elle devrait être accompagnée d'un travail continu d'amélioration de la « traduction » des actions de formation en RBC dans la nomenclature CEDEFOP.

L'Etat des lieux devrait également être complété en amont et en aval. En amont, une analyse de l'offre de formation de l'enseignement technique et professionnel de plein exercice²⁷ permettrait de mettre à plat les volumes de jeunes formés dans les filières qualifiantes en RBC. En aval, le croisement des données produites en matière de formation avec l'analyse du marché du travail bruxellois permettrait par exemple d'approfondir la mise en relation des profils des demandeurs d'emploi avec ceux des personnes en formation.

²³ *Baromètre social 2007*, Observatoire de la santé et du social de la Région de Bruxelles-Capitale.

²⁴ *La politique de l'emploi et de la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale sous l'angle du genre*, septembre 2005, et *Situation des femmes sur le marché du travail en Région de Bruxelles-Capitale*, mars 2004.

²⁵ *8 actions et 9 recommandations pour lutter contre les inégalités de traitement entre femmes et hommes sur le marché de l'emploi bruxellois*, Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

²⁶ A l'instar de l'étude *Ulysse* sur les parcours de stagiaire après formation au sein de Bruxelles – Formation (étude à élargir à d'autres opérateurs, dont au premier chef les OISP), ou de l'*Enquête de suivi de l'insertion des demandeurs d'emploi FSE Wallonie – Bruxelles Objectif 3 / 2000-2006* (en cours). Voir *Ulysse. Etude du parcours du stagiaire après sa formation, 3^e enquête - 2006, Rapport quantitatif*, Bruxelles Formation - Service Etudes et Statistiques / Sonocom, Juin 2007.

²⁷ Voir les premières données publiées par Baudouin Duzel dans le Compte-rendu des 10 ans de la CCFEE publié sur le site de la CCFEE.

II.10. Améliorer l'évolution de l'offre de formation

Ces améliorations de la description et de l'analyse des domaines couverts par l'offre de formation, et des volumes concernés, permettraient de mieux piloter l'évolution de cette offre. A cet égard, il y aurait à mettre en parallèle les secteurs prioritaires définis au travers des Chantiers 20 et 21 du Contrat pour l'économie et l'emploi des Bruxellois²⁸, ainsi que des fonctions critiques détectées en RBC²⁹, avec le panel de domaines couverts par l'offre de formation et les volumes concernés. Ces secteurs et fonctions sont-ils suffisamment couverts ? Le soutien aux secteurs prioritaires s'est-il accompagné d'un investissement parallèle dans les compétences des Bruxellois pour occuper les emplois concernés ? Le panel de formations proposées est-il suffisant tant au regard des besoins actuels que de la nécessaire diversification sectorielle d'une économie, porteuse de croissance³⁰ ?

II. 11. Développer les synergies

Tout en continuant à promouvoir la diversité d'approche des opérateurs de formation, il est indispensable de mieux connaître les coopérations existantes entre opérateurs, et d'encourager leurs synergies en développant des complémentarités ainsi que des passerelles. **Il convient plus particulièrement de développer de telles synergies entre l'enseignement, les opérateurs de formation et les partenaires sociaux afin de répondre aux besoins des jeunes, du marché du travail et de la société.**

²⁸ Chantier 20 : Soutien prioritaire à 3 secteurs porteurs d'innovation, à savoir, les sciences du vivant (biotechnologies, médecine, pharmacie...), les technologies de l'information et de la communication et l'environnement. Chantier 21 : Soutien prioritaire à 3 secteurs porteurs d'emploi pour les Bruxellois, à savoir, la construction, le commerce (y compris l'Horeca) et le non-marchand.

²⁹ *Analyse des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale en 2006*, Observation bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2007.

³⁰ Didier Baudewyns, *Structure économique et croissance dans l'aire métropolitaine bruxelloise*, dans *Brussels studies*, n°3, février 2007.